



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

GPL

Question écrite n° 52072

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la signalisation des stations essence assurant la vente de carburant GPL le long des autoroutes françaises. Régulièrement, sur le bord des autoroutes, des panneaux indiquent aux automobilistes la présence de stations essence, leur distance, et les tarifs des différents carburants. Cependant, si l'information concernant la présence et les tarifs de carburants essence et diesel est correctement affichée, il semble que ces mêmes informations concernant le GPL ne soient pas toujours visibles. Rappelons que le carburant GPL est reconnu carburant propre, qu'il préserve les performances du véhicule et contribue à réduire l'usure des moteurs. Ainsi, puisque le Grenelle de l'environnement tend à inciter les automobilistes à recourir aux carburants propres, il apparaît nécessaire de mieux informer les usagers d'autoroutes de la présence et des tarifs du carburant GPL sur leur parcours. En conséquence, il souhaite connaître son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

En France, la vente de produits pétroliers est une activité libre et obéit aux lois du marché. Les stations-service autoroutières possèdent toutes des totems indiquant très clairement le prix de vente des carburants qu'elles distribuent. De plus, en amont de ces stations, des panneaux indiquent aux usagers le type de carburant qu'ils vont rencontrer à la prochaine station et l'affichage du GPL est, a priori, identique à celui des autres produits pétroliers. C'est sur les autoroutes et les grands axes que se concentre la vente du GPL en France. Améliorer l'affichage sur les zones où le GPL est déjà très présent aurait probablement peu d'impact sur les ventes de véhicules GPL. En revanche, les primes offertes par l'État pour l'achat d'un véhicule propre commencent à produire leurs effets. Le parc français est constitué de plus de 170 000 véhicules fonctionnant au GPL. Son évolution est certes lente mais, en réponse aux incitations mises en place par le Gouvernement, on observe, actuellement, un accroissement des immatriculations de véhicules neufs fonctionnant au GPL. Les capacités actuelles d'approvisionnement et la taille du réseau de distribution sont dimensionnées en conséquence. On comptait au 1er août 2009 environ 1 900 points de vente de GPL qui se situent en priorité dans les zones à forte population et sur les grands axes autoroutiers.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52072

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5792

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12560